



AR PREFECTURE

017-200041523-20210318-DEC108_2021-AU
Reçu le 18/03/2021Décision n° 108 / 2021
AB

**COMMUNAUTE DES COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37/2020 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*Point 24 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, de l'Ecole des Arts, du Pôle Nature de Vitrezay, de la Maison de la Forêt, de la Médiathèque, de la Maison de la Vigne et des Saveurs, du Parc Mysterra et du centre des congrès*).

Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge décide de signer pour le site de Vitrezay :

-Avec UNI SON, un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle pour une représentation le 12 juin 2021. Le montant de ce contrat est de 450€ TTC, auquel s'ajoutera la restauration du soir pour 2 personnes.

Fait à Jonzac,

Le 18 MARS 2021

Le Président
Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,
le 1^{er} Vice-Président délégué
le Vice-Président : M. Jacky COUSSON